

À Lyon, le 24 avril 2026

Hausse des prix du carburant et de l'énergie : des solutions pour protéger son entreprise artisanale face à la crise

Alors que les tensions internationales provoquent une hausse brutale des prix de l'énergie depuis début mars, les entreprises artisanales d'Auvergne-Rhône-Alpes se retrouvent à nouveau en première ligne. Carburant, gaz, électricité : cette nouvelle crise énergétique fragilise directement leur activité et leur rentabilité. Face à cette situation, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes se mobilise pour accompagner les entreprises avec des solutions concrètes et activables immédiatement.

Les entreprises artisanales peuvent dès maintenant prendre rendez-vous avec un conseiller expert en énergie et en mobilité pour faire le point, établir un diagnostic et identifier les solutions adaptées à leur situation. Chaque entreprise peut bénéficier d'un accompagnement personnalisé : analyse des contrats, réduction des consommations, chasse aux gaspillages, optimisation des coûts liés à la mobilité, ou encore étude de projets photovoltaïques. La majorité de ces dispositifs est accessible sans reste à charge, grâce au soutien de l'ADEME. Depuis 2020, plus de 2 000 entreprises artisanales ont déjà été accompagnées sur ces thématiques.

Plus d'informations sur cma-auvergnerhonealpes.fr

Une hausse des prix aux conséquences immédiates pour les artisans

Depuis le début du conflit au Moyen-Orient, les prix du pétrole et du carburant connaissent une augmentation spectaculaire. Le gaz a vu son prix doubler en quelques semaines, entraînant dans son sillage celui de l'électricité, en partie indexé sur cette énergie. Les premières entreprises impactées sont celles dont l'activité dépend fortement du carburant : taxis, VTC, commerces ambulants ou entreprises du bâtiment.

D'autres secteurs, notamment les métiers de bouche ou les entreprises utilisant le gaz pour la production ou le chauffage, seront touchés à court terme, souvent dès la fin de leur contrat d'énergie. À terme, l'ensemble des entreprises artisanales consommatrices d'énergie sera concerné.

1/2

Contact presse :

Camille MAINDON
04 72 43 51 64
camille.maindon@cma-auvergnerhonealpes.fr

L'Artisanat en Auvergne-Rhône-Alpes est une communauté de 233 800 entreprises artisanales, 348 100 salariés et 21 600 apprentis.

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes agit cœur des territoires, dans 24 agences avec ses 300 élus de proximité et l'expertise de ses 600 collaborateurs. Sa raison d'être ? Faire naître les passions, faire grandir les projets, les entreprises, les compétences et les territoires.

Des leviers pour limiter l'impact dès maintenant

Dans ce contexte, l'expérience de la crise de 2022 l'a clairement montré : anticiper reste le moyen le plus efficace pour limiter les effets de ces hausses sur l'activité.

La première solution à court terme concernant le **carburant** est d'évaluer le besoin de mobilité d'une entreprise et de chercher les marges de manœuvre pour optimiser les déplacements : réduction du périmètre d'intervention, réorganisation des déplacements, revoir le temps de travail sur la semaine, etc. La pratique de l'écoconduite permet également une diminution de 10 à 20% des consommations de carburant, et des formations peuvent rapidement être mises en place. À plus long terme, une réflexion sur la flotte de véhicules peut être engagée, en intégrant des alternatives aux motorisations thermiques, comme les véhicules électriques ou les vélos cargos à assistance électrique, soutenues par des aides financières.

Concernant le **gaz et l'électricité**, l'impact est souvent différé mais inévitable. Dans la majorité des cas, les hausses interviennent à l'échéance des contrats de fourniture. Il est très important d'anticiper cette fin de contrat et de chercher dès maintenant l'offre la plus compétitive pour éviter de subir une reconduction tacite aux conditions souvent désastreuses. Comparer les offres et privilégier des contrats à prix fixe permettent de limiter les effets de la volatilité des marchés. En parallèle, le second levier à actionner est de réduire les consommations, en commençant par identifier et supprimer tous les gaspillages, en particulier le talon de consommation (consommation quand l'entreprise n'est pas en activité), puis en optimisant les différents postes de production et de chauffage.

Enfin, face à ces crises énergétiques successives, le développement de solutions comme le solaire photovoltaïque en autoconsommation apparaît comme une réponse durable. Ces installations offrent aux entreprises la possibilité de réduire leur dépendance aux fluctuations des prix de l'énergie et de sécuriser une partie de leurs coûts sur le long terme.

2/2

Contact presse :

Camille MAINDON
04 72 43 51 64
camille.maindon@cma-auvergnerhonealpes.fr

L'Artisanat en Auvergne-Rhône-Alpes est une communauté de 233 800 entreprises artisanales, 348 100 salariés et 21 600 apprentis.

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes agit cœur des territoires, dans 24 agences avec ses 300 élus de proximité et l'expertise de ses 600 collaborateurs. Sa raison d'être ? Faire naître les passions, faire grandir les projets, les entreprises, les compétences et les territoires.